

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2012**

Etaient présents : MM.PLOT.MOREAU.ETOURMY.JEUNE.ROUSSELET.CERBELAUD.DINALLE.  
Mme FOUQUENET.MM.GUILLET.De PANAFIEU.PINIAU.PROUST.

Excusées et représentées :

Mme GILBERT	un pouvoir à M. MOREAU
Mme ROINARD	un pouvoir à M. ETOURMY
Mme AUBERT	un pouvoir à M. DINALLE
M. FROISSARD	un pouvoir à M. PINIAU
M. LEGUE	un pouvoir à Mme FOUQUENET
Mme THIBEAULT	un pouvoir à M. PROUST

Absentes excusées non représentées : Mmes COLLOT.LEHAY.RICHERT

## **ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2012**

Celui- ci est adopté à l'unanimité.

## **RAPPORTS ANNUELS 2011 EAU ET ASSAINISSEMENT**

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'Eau et d'Assainissement pour l'année 2011, sont présentés au Conseil Municipal.

Le fonctionnement de ces services délégués ne fait l'objet d'aucune observation particulière.

## **RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS**

Etabli en vertu de l'article 1.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers a pour objectif de présenter chaque année un bilan exhaustif de la politique et des moyens d'élimination des ordures ménagères mis en œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe (qualité et coût du service). Un rapport annuel a été établi pour l'année 2011 et est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2011 du service public d'élimination des déchets ménagers.

## **VENTES D'IMMEUBLES**

(17 voix « pour » et 1 voix « contre »

- Rue de Champagne : ce bâtiment est propriété du C.C.A.S

Il est préférable que la Commune examine cette question préalablement ; si besoin, cession à la Commune.

- Ex-perception « rue du Clos de la Salle »

Demander à France Domaines une estimation de cet immeuble.

## **PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

(Monsieur Laurent GUILLET est sorti et n'a nullement participé aux débats et bien sûr au vote)

A plusieurs reprises a déjà été évoqué la possibilité d'édifier des logements sociaux.

La Société Anonyme Mancelle d'Habitation a déclaré être intéressée et a présenté un projet de construction de 10 logements locatifs de type PLUS (2 de type 2, 3 de type 3 et 2 de type 4) et de 3 logements en accession de type PLAI (1 de type 2 et 2 de type 3).

Cette opération serait réalisable de la manière suivante pour permettre à la Mancelle d'Habitation d'obtenir les aides les plus favorables :

- acquisition par la Commune de treize lots d'une superficie totale de 4196 m<sup>2</sup> dans le lotissement des Loges comprenant au total 29 lots, dont l'aménagement sera réalisé prochainement par la SARL

Champagne, ayant son siège social à « Champagne », 72300 PRECIGNE, n° SIRET 48451127400017.

- le prix d'acquisition correspondrait au prix de revient (acquisition, aménagement et frais) de 38 € le m<sup>2</sup> pour l'aménageur

soit 38 € x 4196 m <sup>2</sup>	159 448 €
frais d'acte d'achat évalués à	<u>4 700 €</u>
	<b>164 148 €</b>

- financement par la Commune de la pose de tuyaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales entre la rue de Durtal et le lotissement des Loges : 27 975 € HT soit pour 13 lots sur 29

12 540 €

**total** **176 688 €**

- la Commune solliciterait les aides financières suivantes :

\* de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe pour les 10 terrains (3039 m<sup>2</sup>) affectés à la construction des 10 logements locatifs (PLUS)

20% de (176 688 € x 3039 m <sup>2</sup> )	25 593 €
4196 m <sup>2</sup>	

\* du Conseil Général de la Sarthe pour les 3 terrains destinés à la construction des logements en accession PLAI)

40% (176 688 € - 127 968 €)	19 488 €
-----------------------------	----------

**ensemble** **45 081 €**

- les 13 lots acquis par la Commune seraient revendus à la Mancelle d'Habitation moyennant le prix de 30 € le m<sup>2</sup>

soit 30 € x 4196 m <sup>2</sup>	125 880 €
---------------------------------	-----------

prix maximum pouvant être accepté par la société acquéreur	176 688 €
--	-----------

d'où un déficit pour la Commune de	50 808 €
------------------------------------	----------

mais compte-tenu des aides financières espérées	- 45 081 €
---	------------

il resterait à la charge de la Commune environ	<b>5 727 €</b>
--	----------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de cette opération de construction, à condition que les aides de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe et du Conseil Général de la Sarthe soient obtenues et que l'avis des Domaine France soit favorable.  
Il charge le Maire de solliciter cet avis dès à présent.

### **PRIX DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2012**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants, applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2012 :

- repas enfant      **2.96 €**
- ½ tarif enfant    **1.48 €** (à partir du 3<sup>me</sup> enfant et être non imposable sur le revenu)
- repas adulte       **5.76 €**

### **REGIE PERI SCOLAIRE**

Compte tenu que le terminal de paiement utilisé pour les cartes bancaires ne répond plus aux normes techniques exigées et que seulement 2 familles utilisent ce moyen de paiement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, le mode d'encaissement au moyen de cartes bancaires.

### **PRESTATION DE BROYAGE DE BRANCHAGES – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 8 du code des marchés publics permet la constitution de groupements de commandes entre pouvoirs adjudicateurs pour lancer des marchés publics pour des besoins communs.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement du groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi les membres du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé des communes d'Avoise, Le Bailleul, Bouessay, Juigné/Sarthe, Louailles, Précigné, Sablé/Sarthe, Solesmes et Vion pour la prestation de broyage de branchages.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner Monsieur le Maire de la ville de Sablé-sur-Sarthe, ou son représentant, coordonnateur du groupement
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre les communes d'Avoise, Le Bailleul, Bouessay, Juigné/Sarthe, Louailles, Précigné, Sablé/Sarthe, Solesmes et Vion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne Monsieur le Maire de Sablé-Sur-Sarthe, coordonnateur du groupement
- autorise Monsieur PLOT Maire, à signer la convention à intervenir entre les Communes d'Avoise, le Bailleul, Bouessay, Juigné/Sarthe, Louailles, Précigné, Sablé/Sarthe, Solesmes et Vion.

### **MODIFICATION DE CREDITS BUDGETAIRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les modifications de crédits budgétaires suivantes :

Le Conseil Municipal vote les modifications de crédits budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT DEPENSES	<b>Article 2184</b> (opération 100008) mobilier scolaire	3 010 €
	<b>Article 2188</b> (opération 100008) renouvellement d'extincteurs	1 400 €
INVESTISSEMENT RECETTES	<b>Article 021</b> Virement de la section de fonctionnement	4 410 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES	<b>Article 022</b> Dépenses imprévues	- 4 410 €
	<b>Article 023</b> Virement à la section d'investissement	4 410 €

### **DEMANDE D'AIDE SEJOUR ADAPTE ENFANT TIALE**

Cette demande sera étudiée par le CCAS.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : vendredi 21 SEPTEMBRE 2012 à 20 h 15**